



Elections du 18 mars
Des Délégués du Personnel, des membres du
CHSCT, des élus CE qui défendront
vos conditions de travail.
Votez pour les candidates et candidats
présentés par la CGT

La réécriture du Code du Travail en mai 2008 a sérieusement « bousculé » les habitudes en cours à la CNAV.

Désormais, la Direction ne peut plus décider de modifications dans l'organisation du travail sans passer par l'avis des élus CHSCT et CE.

Bien sur, comme tout avis, celui-ci n'est que consultatif et rien (si ce n'est l'action des salariés et de ses syndicats...) n'empêchera la direction de passer en force, malgré un avis négatif des élus du personnel.

Cependant, nous pouvons affirmer que ces « nouvelles règles » ont permis aux élus CGT de peser de manière positive et constructive dans le sens des intérêts des salariés.

Dématérialisation et numérisation

✓ Sur la numérisation

Depuis plusieurs mois, nous sommes largement revenus sur ces deux thèmes. La présentation faite début 2009 par la direction étant trop imprécise, les représentants CGT au CHSCT ont proposé aux autres syndicats de faire procéder à une expertise.

Pour l'expertise sur la numérisation, le compte-rendu vous a été présenté lors d'une réunion qui s'est tenue le 7 janvier sur le temps de repas et dans le hall de Tours 1, la direction refusant d'accorder du temps et une salle pour que nous puissions correctement vous rendre compte des résultats.

Nous avons indiqué à la Direction que nous souhaitons avoir un cadre de discussion pour aborder les questions de charge et d'organisation du travail, les objectifs du projet et son utilité, la

mise à disposition du matériel nécessaire, la gestion des incidents et les conséquences sur les conditions de travail.

La direction nous a fait la proposition de mise en place de groupes de travail.

Nous avons accepté cette proposition.

Ces groupes associent des TC retraite et rachats, des représentants du CHSCT et des membres de l'encadrement. Nous allons proposer aux participants à ces groupes (salariés et autres syndicats CFDT-FO) de vous faire des comptes-rendus de leur activité.

La présence des élus CGT dans ces groupes de travail n'a de sens que si ceux-ci répondent aux préoccupations concrètes exprimées par les collègues dans le rapport d'expertise.

✓ Concernant la dématérialisation des recherches archives employeurs

Le rapport fait état d'une approche à-priori positive par les collègues des secteurs concernés. Cependant, les tests effectués jusqu'à maintenant sur un trop petit nombre de recherches ne permettent pas d'avoir une vision des modifications que cette nouvelle organisation des recherches archives pourraient engendrer.

Les élus CGT demanderont qu'un bilan soit tiré prochainement de cette activité.

Une autre approche de l'action des élus DP, CE et CHSCT sur les conditions de travail

La reconnaissance du rôle économique du CE, la reconnaissance du rôle des Délégués du personnel et des membres du CHSCT confèrent aux organisations syndicales de nouvelles responsabilités.

Ce nouveau rôle nous permet d'intervenir dans les domaines essentiels que sont l'emploi, les conditions et l'organisation du travail, autant de sujets qui relèvent de l'action syndicale.

Ce que la CGT écrit dans ses tracts sur la situation dans les différents secteurs, elle le met en pratique dans les instances où elle est présente.

Ainsi, lors des séances plénières du Comité d'Entreprise, les élus CGT en lien avec le travail fourni par les DP et élus CHSCT,

mais également et surtout en tenant compte des préoccupations des salariés ont refusé de donner leur accord sur un certain nombre de sujets :

- ✓ *Le projet de convention pluriannuelle de gestion issue de la COG*
- ✓ *Les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité*
- ✓ *Le plan de formation*
- ✓ *La nouvelle organisation de l'action sociale*
- ✓ *Le plan de transition issu du schéma directeur informatique ...*

Bien entendu, avis négatif ne signifie pas droit de veto (la loi ne va pas aussi loin), mais c'est un point d'appui important pour aider à la mobilisation des salariés.

Plus particulièrement sur Tours dans les instances représentatives

Les élus CGT ont pris acte sans formuler d'avis de la création du 2^e secteur Sandia et du transfert des activités RDC en Ile de France, considérant qu'il s'agissait là d'une suppression pure et simple de l'activité. Pour nous la création du secteur Sandia aurait dû s'accompagner des embauches nécessaires

*Tout en restant attentifs à la mise en place et à l'impact sur les conditions de travail, après consultation des salariés concernés, les représentants de la CGT ont émis un avis positif sur la **Gestion de la relation client***

Sur la mise en place de l'outil Cesar dans les secteurs contrôle, nos représentants ont refusé d'émettre un avis, l'outil était déjà en place lors de la consultation.

Les collègues du contrôle ont ainsi eu à essuyer les plâtres d'un outil mal testé.

Dans le cadre de la réorganisation de l'assistance technique, présentée récemment, les éléments fournis ne permettaient pas aux représentants CGT de donner un avis motivé. Nous avons demandé à la direction qu'elle revoie sa copie et qu'elle fasse état de ses propositions lors d'un prochain CHSCT

Sur le projet concernant l'emploi des personnes handicapées, la délégation CGT a émis des inquiétudes sur un recours potentiellement important à la sous-traitance et sur l'incitation à la déclaration du handicap. Par ailleurs, la COG prévoit des suppressions d'effectifs. Il est peu crédible de la part de la direction de nous affirmer qu'elle va « intensifier » le recrutement de personnes handicapées, alors que cela n'a pas été le cas jusqu'à maintenant. Pour ces raisons, la CGT s'est abstenue.

